

# Gendarmerie bulgare

Année de création : 1881

Ministère de rattachement : ministère de l'intérieur

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du siège ou de l'état-major central

Direction Gendarmerie 5 rue Patriarche German - SOFIA

Site web : <https://www.mvr.bg/en/home>



## Histoire de l'Institution

La gendarmerie bulgare a été créée immédiatement après la guerre russo-turque de 1877-1878. La transformation de la « Garde policière » en « Gendarmerie » date d'un décret du 26 juillet 1881 signé par le Kniaz (prince) Alexandre I<sup>er</sup> de Battenberg, par lequel est confirmé le « statut réglementaire de la gendarmerie ». Ce décret met en place une force armée relativement indépendante, destinée à assurer la légitimité et la sécurité intérieure dans le royaume de Bulgarie.

Dissoute, réinstaurée, rebaptisée, la gendarmerie bulgare a été maintes fois restructurée, mais elle a conservé malgré tout son essence et sa pertinence. Au cours de la période 1881-1882, le service a existé sous le nom de « Gendarmerie » puis, de 1882 à 1883, sous celui de « Régiment Dragon ». Par un décret du 17 septembre 1883, le régiment est dissous et transformé en « Garde policière ». En 1920, l'appellation « Gendarmerie » est rétablie et l'institution est définie comme une force armée à l'organisation et à la discipline militaire, composée de 8 compagnies pour la poursuite et l'arrestation de criminels et de personnes troublant l'ordre, la tranquillité et la sécurité publiques dans le pays.

Le 20 décembre 1927, les unités de la gendarmerie sont restructurées et transformées en régiments d'infanterie et passent sous la subordination du ministère de la Guerre.

En 1944, le service est de nouveau appelé « Gendarmerie ».

Puis, en 1951, un service analogue à la gendarmerie est créé au sein du ministère de l'Intérieur, baptisé « Troupes de l'intérieur » et composé de 10 unités ; ce service est dissous en 1961, puis recréé le 29 janvier 1985, en tant qu'unité d'intervention spécialisée du ministère de l'Intérieur.

La loi sur le fonctionnement du ministère de l'Intérieur de 1991 met ensuite en place le service appelé « Armée de l'intérieur » (ou « Forces de l'intérieur ») aux côtés des autres services centraux du ministère. Son fonctionnement est basé sur les règlements de l'armée bulgare et d'autres actes normatifs, mais il est situé au sein du ministère de l'Intérieur.



La loi sur le fonctionnement du ministère de l'Intérieur du 19 décembre 1997 rétablit encore une fois l'appellation de « Gendarmerie », définie comme un service central de police spécialisée. Entre 1998 et 2006, les missions de ce service sont orientées vers la surveillance et la protection de cibles stratégiques particulièrement importantes, l'appui à la lutte contre des groupes terroristes et subversifs, ainsi que la protection de l'ordre public et la lutte contre la délinquance.

À partir du 1<sup>er</sup> mai 2006, la gendarmerie bulgare est incorporée au sein du service central de la « Police nationale », dont elle constitue l'une des directions, et se voit reconnaître des missions et des pouvoirs spécifiques sur tout le territoire du pays.

Rebaptisée « Forces policières spécialisés » en 2010, ce service redevient la « direction Gendarmerie » le 22 juillet 2014.

## Organisation

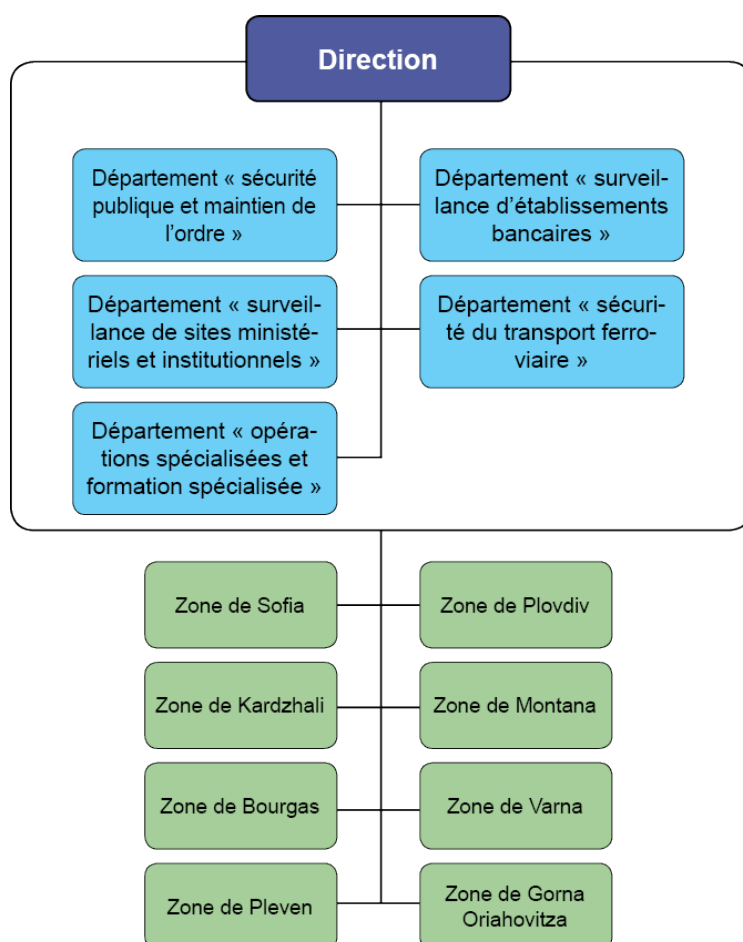
La direction Gendarmerie est une structure spécialisée de la direction de la Police nationale

## Administration centrale

Elle est organisée de la manière suivante :

**une direction** (directeur et deux directeurs adjoints) ;

- un département « sécurité publique et maintien de l'ordre » :
  - une section garde d'établissements stratégiques et représentations diplomatiques,
  - une section ordre public et grands événements ;
- un département « surveillance d'établissements bancaires » :
  - une section patrouilles,
  - une section services territoriaux ;
- un département « surveillance de sites ministériels et institutionnels » :
  - une section garde de structures centrales,
  - une section garde d'établissements du ministère de l'Intérieur ;
- un département « sécurité du transport ferroviaire » ;
- un département « opérations spécialisées et formation spécialisée »
  - une section opérations spécialisées,
  - une section formation,
  - une section logistique,
  - une section « Information, coordination et analyse »,
  - une section « Centre de permanence opérationnelle » ;



## Organisation territoriale

Huit directions zonales de gendarmerie.

Les départements, les sections indépendantes et les directions zonales de gendarmerie sont dirigés directement par le directeur de la gendarmerie.

Les huit directions zonales de gendarmerie à Sofia, Plovdiv, Bourgas, Varna, Kardzhali, Montana, Pleven et Gorna Oryahovitsa.



## Missions

La gendarmerie bulgare n'assure pas de missions de police militaire, de police judiciaire et de police de la route. La direction « Gendarmerie » est une structure spécialisée chargée des domaines de la police opérationnelle suivants :

- le maintien de l'ordre public ;
- la surveillance de grands événements ;
- la gestion des manifestations importantes ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- la garde de sites stratégiques, de représentations diplomatiques, etc. la sécurité publique
- dans les moyens de transport ferroviaire et autour des infrastructures ferroviaire.



## Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2018 était de 2 201 personnes, 201 fonctionnaires avec formation supérieure (officiers), 1 657 fonctionnaires avec formation secondaire et 113 agents administratifs et techniques.

Le recrutement dans la gendarmerie bulgare s'effectue au moyen d'un concours général de l'académie du ministère de l'Intérieur. Le recrutement féminin date de 2000. Le personnel, qui a le statut de fonctionnaire de police, ne vit pas en caserne. Il n'y a pas d'appelés du contingent.

## Capacités particulières :

**Blindés :** BRDM

**Armement :** pistolets, Makarov, pistolets-mitrailleurs et kalachnikov AKS-74U.

